

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 07 mars 2025, sous la présidence de M. Alain BAZILLE, 2^{ème} vice-président,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de Normandie en date du 25 Novembre 2019, validant la Convention d'Action Foncière en date du 7 septembre 2020, signée entre la Ville de LILLEBONNE et l'EPF de Normandie, fixant notamment les conditions d'acquisition et de revente à la collectivité des parcelles incluses dans le périmètre de l'opération 904 142 LILLEBONNE « Centre-ville DPU », avec une enveloppe projet de 4 591 000 € HT,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'acter la clôture de la Convention d'Action Foncière en date du 7 septembre 2020, signée entre la Ville de LILLEBONNE et l'EPF de Normandie.

D'autoriser le Directeur Général à signer une convention d'interventions sur le périmètre pris en charge de l'opération 904 142 LILLEBONNE « Centre-ville DPU » (plan ci-annexé) et dans le cadre d'une enveloppe projet de 4 591 000 € HT, laquelle convention viendra se substituer à l'ancien dispositif de la Convention d'Action Foncière à sa date de signature.

Le 2^{ème} Vice-Président du Conseil
d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,


Alain BAZILLE

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,


Gilles GAL

Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

07 MARS 2025



L'adjoite au secrétaire général
pour les affaires régionales
responsable du pôle
Politiques Publiques

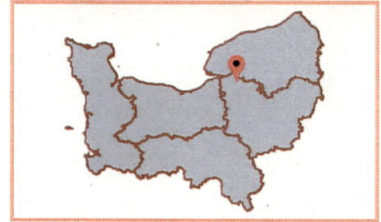

Corinne GOILLOT

Action foncière

76 – LILLEBONNE « Centre-ville DPU »

CA Caux Seine Agglo
Lillebonne

Code Opération : 904 142
Surface : 1,531 ha environ
Emprise bâtie : 6 392 m² environ
Section : AK



Sources : Origine cadastre 2024 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 06/02/2025

-  Parcelles en stock EPF
-  Emprise concernée par l'opération
-  Sections cadastrales
-  Parcelles
-  Bâti

Plan annexé à la convention signée le :

